

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 12 FEVRIER 2024 à 19 Heures en mairie

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS (Isère)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de
Monsieur René PORRETTA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers :

Effectif légal : 19
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 13

Le quorum est atteint.

Présents : Loup BRESSON, Enzo D'ORAZIO, Jean-Marc FILERE, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE,
Caroline MAGEM, Joseph PERIER, René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI, Jean-Louis VENIAT
et Béatrice VISCOGLIOSI (arrivée à 19 h 10)

Absents excusés : Xavier AUDEBET, Véronique AVELLANEDA, Murielle BONNEFOY (pouvoir à René PORRETTA),
Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Catherine CHANUT, Jean-Pierre MESTRALLET,
Jean-Claude MUNARI et Aurélie VERON.

Pouvoirs (2): Sandrine BROCHU à Monique GRANJARD et Murielle BONNEFOY à René PORRETTA

Madame Maryline TASCIOTTI est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 heures 15.

ORDRE DU JOUR :

– Session ordinaire –

- 1) Procès-verbal du conseil municipal du 18/12/2023
- 2) Décisions du Maire
- 3) Budget Principal : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement-
- 4) Centre Communal d'Action Sociale : Acompte subvention de fonctionnement 2024
- 5) Association Amicale Sapeurs Pompiers de Oytier-Septeme : Subvention de Partenariat - Centenaire de la Caserne
- 6) Avenant n° 4 au Contrat Unique d'Insertion
- 7) Protection sociale complémentaire Prévoyance – Mandat au CDG38
- 8) Service Assainissement : demande d'un dégrèvement de la Participation Forfaitaire d'Assainissement Collectif (PFAC) par la SCI La Scierie
- 9) Divers

N° 01/ 2024 : Procès-verbal du conseil municipal du 18/12/2023

VOTE : 13 VOIX POUR,

Aucune remarque n'ayant été émise, les membres du conseil, à l'unanimité, valide le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023

DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions suivantes prise par le Maire conformément aux délégations qui lui ont été accordées :

Décision n° 2024/01 :

Considérant la nécessité de faire réaliser une mission concernant l'accompagnement pour la réalisation de la Base d'Adressage Locale, et après consultation, la proposition technique et financière de La Poste Solutions Business est validée pour la réalisation de cette mission pour un montant de 5 627.78 € ht soit 6 753.34 € TTC .

Décision n° 2024/ 02 :

Considérant la nécessité de faire réaliser une mission concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché de restauration et après consultation faite de manière mutualisée avec plusieurs communes du territoire, la proposition technique et financière du bureau d'études TECNOREST de BRON (69) est validée pour la réalisation de cette mission pour un montant de 6 300 € ht soit 7 560 € TTC .

N° 02/2024 : Budget Principal - Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

VOTE : 13 VOIX POUR,

Conformément aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu les dépenses d'investissement au budget primitif 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2023 selon le détail ci-dessous :

OPERATION	CREDITS BP 2023	DM 2023	MONTANTS 2023	CREDITS AUTORISES 25%	Crédits ouverts par l'Assemblée délibérante
10	0,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	700,00 €	
204	16 700,00 €		16 700,00 €	4 175,00 €	
Op 101 - Ecole	88 000,00 €	1 200,00 €	89 200,00 €	22 300,00 €	27 921,25 €
Op 107 - Mairie	0,00 €	14 300,00 €	14 300,00 €	3 575,00 €	10 000,00 €
Op 111 - Eglise	161 000,00 €	-2 800,00 €	158 200,00 €	39 550,00 €	39 550,00 €
Op 112 - Stade et Ens. Sportif	50 250,00 €		50 250,00 €	12 562,50 €	
Op 114 - Foyer	7 331,00 €		7 331,00 €	1 832,75 €	
Op 118 - Tx voirie	113 300,00 €	-1 615,00 €	111 685,00 €	27 921,25 €	41 195,25 €
Op 135 - Salle Plurielle	17 700,00 €	2 300,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €	
Op 128 - Entretien Autre Bat	0,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €	1 050,00 €	
TOTAL	454 281,00 €	20 385,00 €	474 666,00 €	118 666,50 €	118 666,50 €

Il est précisé que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

N° 03 /2024 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : Acompte subvention de fonctionnement 2024

VOTE : 13 VOIX POUR,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer un acompte de 5 000 € (cinq mille euros) au titre de la subvention de fonctionnement sur 2024 au Centre Communal d'Action Sociale de la commune
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 au compte d'imputation 657363 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.

N°04/2024 : ASSOCIATION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE OYTIER SEPTEME : subvention de partenariat du Centenaire de la Caserne

VOTE : 13 VOIX POUR,

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Oytier Septeme prévoit de mener l'évènement suivant : le Centenaire des Sapeurs-Pompiers de Septeme et les 20 ans de la section des JSP qui se déroulera le 25 MAI 2024 à Septeme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-ALLOUE une subvention de 2 000 € (deux mille euros) au profit de l'Association «l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Oytier-Septeme» .

- **DIT** que les crédits seront inscrits au compte 65748 « Autres personnes de droit privé » du Budget Primitif 2024.

Procès-verbal- Séance du conseil municipal du 12 février 2024

N° 05/2024 : Avenant N° 4 au Contrat Unique d'Insertion

VOTE : 13 VOIX POUR,

Suite à la proposition du renouvellement du contrat à compter du 23 février 2024 pour une durée de 12 mois à 25 h 54 hebdomadaires mensualisées ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-ACCEPTER l'avenant au contrat unique d'insertion pour une durée de 12 mois à compter du 23/02/2024 d'une durée hebdomadaire de 25 heures 54 mensualisées et pour une rémunération de sur la base du SMIC en vigueur + 2 % ;

-AUTORISER à Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'avenant du contrat en cours ;

- DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2024 au chapitre 012 « Charges de Personnel ».

N°06/2024 : Protection sociale complémentaire Prévoyance – Mandat au CDG38

VOTE : 13 VOIX POUR,

Les employeurs publics territoriaux devront contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

En ce qui concerne le risque prévoyance, l'employeur aura l'obligation de participer financièrement à la souscription de cette garantie à compter du 1er janvier 2025.

Considérant l'intérêt de participer au marché mutualisé proposé par le Centre de gestion de l'Isère et afin de pouvoir prendre une décision avant fin 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE :

- De se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de gestion de l'Isère prévoit de conclure conformément à l'article L827-7 du Code général de la fonction publique ;
- De donner mandat au CDG38 pour lancer la consultation, participer aux négociations avec les candidats ainsi qu'à toutes les actions nécessaires à sa conclusion.
- Accepte la participation minimale prévue réglementairement,

N° 07/2024 : Service Assainissement : demande d'un dégrèvement de la Participation Forfaitaire d'Assainissement Collectif (PFAC) par la SCI La Scierie.

VOTE : 13 VOIX POUR,

Faisant suite à la demande de dégrèvement d'un raccordement sollicitée par la SCI LA SCIERIE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCORDE** à la SCI LA SCIERIE un dégrèvement de 2 600 € correspondant à un branchement au réseau d'assainissement collectif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et la régularisation comptable correspondante.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Informations diverses :

La date de la prochaine séance du conseil municipal est fixée au LUNDI 08 AVRIL 2024 à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le présent procès-verbal est arrêté en séance du conseil municipal du 08 Avril 2024.

La Secrétaire de séance :
Maryline TASCOTTI



**Pour le Maire empêché,
l'Adjoint délégué,**
Jean-Claude MURARI,
1^{er} Adjoint